

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0097_AL_RD96_LA-MARRE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 25 Janvier 2024 par laquelle Charly GREGET, domicilié 2 Route de Mirebel 39210 LA MARRE, représenté par A.B.C.D. géomètres experts domicilié 95 rue Jean Claude Ponsart, 39300 CHAMPAGNOLE, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 96, au droit de la parcelle cadastrée section A n° 71, située au 2 Route de Mirebel - Commune de LA MARRE en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 25 Janvier 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 7 Novembre 2023 la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points F – G – H – I et J figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme

prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS LE SAUNIER, à l'adresse suivante : 45 Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE.

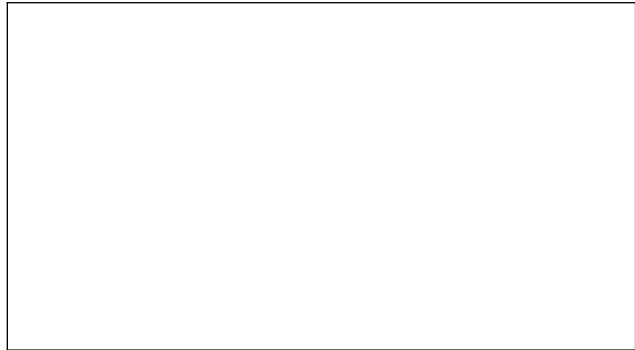
La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 25 Janvier 2024

Visa, signature et cachet




Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LA MARRE pour information
L'ARD pour classement



Envoyé en préfecture le 02/02/2024
Reçu en préfecture le 02/02/2024
Publié le 02/02/2024
ID : 039-223900010-20240201-ARR_2024_0097-AR

24 JAN. 2024
COURRIER

ARD LONS-LE-SAUNIER
M. le Président du Conseil Départemental du JURA
au **CONSEIL DEPART. DU JURA**
17 rue Rouget de l'Isle
39009 LONS LE SAUNIER CEDEX

Objet : Remise de documents

Ref. N° de dossier : 230394/
Objet : LA MARRE - *Détachement d'une partie de bâtiment*
- *Bornage*

CHAMPAGNOLE, Le mardi 23 janvier 2024

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents indiqués ci-dessous.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier COLIN

Qté	Désignation
-----	-------------

- | | |
|---|--|
| 1 | Demande d'alignement avec plan de proposition d'alignement
pour suite à donner |
|---|--|

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros
SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97D30
Banque : Banque Populaire - Swift : CCDFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social) **CHAMPAGNOLE** (Bureau secondaire)
Route de Lyon - 39570 95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar - 39300
Tél : 03 84 47 15 78 Tél : 03 84 52 01 17
www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr



Demande d'alignement

M. le Président du Conseil

Suite à la réunion de bornage du 07/11/2023, en présence de M. Frédéric LAURENT, ARD de Lons le Saunier

Je, soussigné Olivier COLIN Géomètre-Expert à CHAMPAGNOLE (39300), sollicite pour le compte de :

- **M. Charly GREGET**

La délivrance d'un arrêté d'alignement sur la RD 96 au droit de la propriété située :

- **à LA MARRE « Au Village »**
- **2 Route de Mirebel – RD 96**

et cadastrée

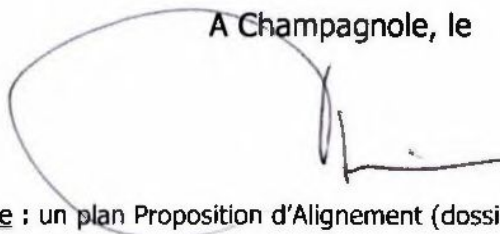
- **A n°71 (en cours de division).**

Merci de bien vouloir nous confirmer l'alignement de fait, défini sur le plan joint par la droite F-G-H-I-J, comme étant la limite de l'alignement individuel.

Dans l'attente de votre réponse ;

Je vous prie d'agréer, M. le Président du Conseil, l'expression de mes salutations distinguées.

A Champagnole, le



Pièce Jointe : un plan Proposition d'Alignement (dossier 230394)

ABCD est une SARL de géomètres experts inscrite sous le numéro 2001C200007 au capital de 366 000 Euros

SIREN 410.517.130 - code APE 7112A - TVA intracommunautaire FR 2041051713000044 - RCS LONS-LE-SAUNIER 97030

Banque : Banque Populaire - Swift : CCBPFRPPDJN - IBAN : FR76 1080 7000 1012 3218 84 95 436

MONTMOROT (Siège social)

Route de Lyon – 39570

Tél : 03 84 47 15 78

CHAMPAGNOLE (Bureau secondaire)

95, rue Jean et Jean-Claude Ponsar – 39300

Tél : 03 84 52 01 17

www.abcd-experts.fr | bonjour@abcd-experts.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

LA MARRE
Section A01
n° 71
"Au Village"

Propriété CHARIVY GREGES S'LO
Route départementale n° 96
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le 02-02-2024

ID : 039-223900010-20240201-ARR_2024_0097-AR



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/250

07.11.2023

Dossier 230394

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

⊙ Borne nouvelle DGE | ⊥ Signe d'appartenance
✦ Clou | ▬▬▬ Mur

Application du plan cadastral

En l'absence de bornage contradictoire, les limites cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

Proposition d'Alignement
La limite F-G-H-I-J fait l'objet
d'une demande d'Arrêté d'Alignement

6174125

